



ACADEMIE DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER

Séance du 23/06/2003

Conférence n°3821

UN DESCENDANT DE HUGUENOTS FRANÇAIS AU JAPON AU DEBUT DU XVII^E SIECLE

par Jacques PROUST

De 1549, année de l'arrivée de François Xavier au Japon, à 1844, année où les missionnaires bannis de l'archipel depuis le XVII^e siècle furent autorisés à y revenir, deux Français seulement mirent le pied sur le sol nippon, Guillaume Courtet (1590-1637) et François Caron (1600-1673).

Courtet, né à Sérignan, était dominicain. On sait ici, je pense, qu'arrivé clandestinement au Japon en 1636, il mourut martyr l'année suivante à Nagasaki. Il a été canonisé par Jean-Paul II en 1987.

Caron est né à Bruxelles, mais il appartenait à une famille française huguenote, réfugiée aux Pays-Bas autrichiens avant la promulgation de l'Édit de Nantes pour fuir les horreurs des premières guerres de religion. Quand l'enfant était encore jeune, la famille émigra une seconde fois, vers les Provinces-Unies des Pays-Bas, pour fuir sans doute les exactions exercées dans les Flandres par la soldatesque espagnole du marquis de Spinola

On ne sait rien de la jeunesse de Caron, ni de son éducation. Cependant ses principes, sa conduite, l'éducation qu'il donna à plusieurs de ses nombreux enfants, le témoignage de certains de ses contemporains, montrent qu'il fut toujours fidèle à la religion de sa famille.

On ignore aussi pour quelles raisons il décida de s'embarquer en 1619 (il avait dix-neuf ans) sur un bâtiment de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, créée en 1602, qui était alors en pleine expansion dans l'Extrême-Orient. La Compagnie avait un comptoir sur l'île de Hirado, au nord-ouest de Kyûshû, et c'était alors la pointe extrême de son avancée vers le Pacifique nord. Caron avait servi comme aide cuisinier pendant tout le voyage qui, dans ce temps-là, ne demandait pas moins de deux ans. Arrivé à Hirado, il mit sac à terre et resta là au service de la Compagnie.

Que fit-il précisément à Hirado ? On ne sait. Toujours est-il qu'en 1634 il était devenu l'adjoint du chef de poste de l'île, qu'il avait entre-temps pris femme à la mode du pays, comme le faisaient couramment les marchands portugais, anglais ou hollandais, qu'il avait déjà élevé plusieurs enfants nés de cette union, qu'il avait appris à parler et à entendre couramment le japonais et qu'en plusieurs circonstances dramatiques il avait déployé des qualités de courage et de diplomatie hautement appréciées de ses partenaires japonais, pour qui ces qualités étaient primordiales.

La période 1600-1638 fut terrible dans l'histoire japonaise.

Elle vit s'installer définitivement au pouvoir, sous trois shogouns successifs, la dynastie des Tokugawa, redoutables chefs de guerre qui avaient successivement écrasé tous leurs rivaux dans les guerres féodales de la fin du siècle précédent.

Elle vit aussi l'inquisition japonaise pourchasser, arrêter, torturer, exécuter tous les chrétiens issus des missions européennes et leurs prêtres, soupçonnés d'être l'avant-garde d'une armée de conquérants prête à monter des Philippines pour faire subir aux Japonais le sort infligé déjà par les Espagnols aux Indiens de la Nouvelle-Espagne.

Le moment le plus dramatique de la période fut la rébellion armée, à la fois sociale et religieuse, des paysans chrétiens de la région de Shimabara, à Kyûsyû, en 1637. Elle fut noyée dans le sang l'année suivante, et décida le *bakufu* (ainsi désignait-on le gouvernement shogounal), à éradiquer définitivement le christianisme de l'archipel : Courtet ne pouvait pas arriver au Japon à un plus mauvais moment. Caron, de son côté, avait une compagne catholique, et Hirado et les îles avoisinantes furent longtemps des lieux de refuge pour les chrétiens persécutés dans la grande île voisine (certaines le sont encore aujourd'hui pour le petit troupeau de ceux qu'on appelle là-bas les *chrétiens cachés*).

C'est dans ce contexte, mais un peu avant la révolte de Shimabara, que Caron fut sollicité en 1636 pour répondre à un questionnaire sur le Japon qui aurait dû être normalement adressé à son supérieur hiérarchique à Hirado. Il émanait du directeur général de la Compagnie des Indes, qui venait de prendre son poste à Batavia.

Les réponses aux 31 questions posées constituent le premier des trois documents que nous avons traduits du néerlandais et présentés, ma femme et moi, dans *LePuissant Royaume du Japon. La description de François Caron* (Éditions Chandeigne, Collection « Magellane »). Ce n'est donc proprement ni un récit de voyage, ni une enquête savante sur l'histoire, la géographie ou les mœurs du pays, encore qu'il s'y trouve nombre de descriptions et des « histoires exemplaires », comme on disait au XVII^e siècle, qui relèvent de ces différents genres, mais c'est d'abord un document administratif, dans lequel Caron s'est imposé volontairement de ne dire que l'essentiel, du strict point de vue d'un

marchand qui est l'hôte d'un pays étranger souverain. « Il y aurait encore mille particularités à relever, écrit-il à la fin de la 31^e réponse, à propos des lois, des mœurs, de la situation de ce pays et de la vie de ses habitants, mais cela allongerait excessivement les réponses que j'avais à faire à vos demandes, auxquelles ayant satisfait dans l'ordre où elles ont été faites, je finirai ici, et je demeurerai, etc. »

Trois ensembles principaux dans ces réponses d'inégale longueur, qui décrivent premièrement le caractère autoritaire, rigoureusement centralisé et policier du régime mis en place au cours des trente années précédentes par le *bakufu* ; deuxièmement la situation précaire des occidentaux (Hollandais compris) dans un pays où les marchands portugais avaient été longtemps tolérés, et souvent même bien accueillis, et d'où ils sont maintenant chassés, pendant que leurs prêtres et leurs coreligionnaires japonais sont féroce­ment persécutés ; troisièmement l'extrême susceptibilité de tout un peuple pour qui le point d'honneur est une valeur suprême (les Espagnols, qui y étaient particulièrement sensibles, disaient volontiers des Japonais, malgré la couleur de leur peau, qu'ils étaient des « blancs d'honneur ») ; les femmes, à cet égard, ne se distinguaient pas des hommes, en dépit de l'apparente soumission dans laquelle elles étaient tenues dans leur couple.

Sur le premier point, il semble bien que Caron, qui vient d'une Europe chaotique et déchirée, soit plutôt admiratif pour l'ordre apparent qui règne dans le pays, bien qu'il fasse ici ou là des réflexions plutôt négatives sur l'insupportable misère des paysans, par exemple, sur le luxe vain et ruineux de la classe militaire, sur le mépris injuste dans lequel sont tenus les marchands, pourtant indispensables au développement du pays.

Sur le second point, le témoignage de Caron est très fort. Le chapitre consacré à « la persécution des chrétiens romains » est d'une lecture presque insoutenable, en dépit ou à cause de sa sobriété clinique : nulle complaisance à l'horreur, en effet, rien non plus de l'imagerie sulpicienne qui encombre trop de relations hagiographiques circulant à cette époque. C'est le simple témoignage d'un homme de foi qui sent ce qu'il dit et dit ce qu'il pense : « [Cette torture est une chose dont on ne peut rendre compte par écrit. La plupart des chrétiens à qui elle est infligée devraient abjurer, si l'esprit de Dieu ne les fortifiait miraculeusement. »

Caron enfin admire les femmes héroïques, qu'elles soient chrétiennes ou païennes, mais il les plaint aussi, quand elles se doivent d'expier avec toute la famille de leur époux les crimes d'un seul des membres du clan. C'est le cas par exemple de la fille d'un marchand de ses amis à Ôsaka, qui se laisse mourir après le suicide forcé de son mari : « Les âmes compréhensives peuvent imaginer, dit-il, ce que ressentent les épouses des autres gentilshommes, et ce qui arrive dans de telles circonstances. ». Il les plaint aussi quand elles sont les victimes innocentes de la jalousie infondée d'un époux impulsif : « Un homme qui trouve sa femme avec un autre homme dans une chambre verrouillée ou dont

la porte est simplement poussée peut les tuer tous les deux, même s'ils n'ont rien fait de mal. »

En février 1639, Caron devient *opperhoofd*, c'est-à-dire le chef du poste de Hirado, responsable de la bonne marche du commerce très actif qui s'y fait avec les marchands japonais d'Ôsaka, de Nagasaki et de Hirado même. Il doit aussi maintenir au nom de la Compagnie de bonnes relations avec le seigneur de Hirado, le gouverneur de la province à Nagasaki, et surtout le shogoun lui-même, auquel on n'accède jamais que par les membres du Conseil d'État, à Edo, ou par ses commissaires.

Caron tient un registre journalier de toutes les activités du comptoir, sur place, et aussi des siennes quand il fait le voyage d'Edo ou de Nagasaki. Ce «journal», publié pour la première fois il y a une vingtaine d'années par des historiens de Tokyo, en collaboration avec les Archives royales de La Haye, ne pouvait être traduit en entier, parce qu'il n'est pas très gratifiant pour le lecteur d'aujourd'hui de savoir le temps qu'il faisait à Hirado le 14 avril 1640 («orageux, vents d'ouest à sud-ouest») et quelle était la cargaison de *L'Éléphant Blanc*, venant du Siam, le 20 août 1640.

Trois événements marquants dans ce journal, tous décisifs pour les Hollandais comme pour les Portugais, mais aussi pour le *bakufu*.

De février à juillet 1639, les Hollandais fondent à Hirado des mortiers de différents calibres, sous la direction d'un fondeur bavarois venu d'Amsterdam, ils les transportent à Edo, et ils en font la démonstration dans la campagne avoisinant la capitale devant des conseillers d'État et le commissaire à l'armement du shogoun. Ils ont persuadé à juste titre Tokugawa Iemitsu de l'efficacité quasiment imparable de ces armes modernes, à tir courbe et à charge creuse, contre des forteresses classiques aux forts remparts cyclopéens, qui ne sont faites au-dedans que de superstructures de bois recouvertes de plâtre. Les armes à feu relativement légères introduites au siècle précédent par les Portugais avaient permis aux Tokugawa de l'emporter sur tous leurs adversaires, les mortiers que leur procurèrent les Hollandais et dont ils gardèrent jalousement le monopole de fabrication assura la tranquillité intérieure du pays jusqu'à l'intervention extérieure des navires américains puissamment armés du commodore Perry, en 1853-1854.

En août 1639, une première tentative des Portugais pour renouer avec le Japon se heurta à un refus définitif de voir jamais reparaître dans l'archipel tout ce qui de près ou de loin pouvait ressembler à un prêtre, un livre de piété ou même à un symbole chrétien. Les Chinois, dont les jonques acceptaient souvent de transporter des clandestins, comme Courtet, reçurent le même avertissement, mais aussi les Hollandais, qui pensaient encore n'avoir pas besoin de ce genre de mise en garde, puisqu'ils n'étaient pas catholiques. L'interdiction était sévère : il y allait autant de la vie des personnes que de la sûreté des navires, qui devaient être détruits avec leur cargaison en cas d'infraction. La démonstration de la volonté du shogoun fut éclatante. Ses ordres furent en effet appliqués à la lettre

quelques mois plus tard à l'encontre de 61 Portugais et de 13 parias indiens à leur service, venus de Macao dans l'intention de négocier un accord strictement commercial contre l'engagement de renoncer à toute propagande chrétienne. Les Portugais furent décapités un par un et leur têtes exposées en ligne sur une sorte de palissade aux yeux des Indiens terrorisés, qui furent cependant épargnée, puis renvoyés dans leur pays avec mission de faire savoir dans tout l'Orient ce qu'était la justice du shogoun.

En novembre 1640 enfin, l'orage s'abattit sur les Hollandais eux-mêmes. Il leur fut reproché d'avoir commencé à construire à Hirado des bâtiments en dur, comme s'ils s'imaginaient avoir acquis des droits définitifs sur le commerce du Japon avec la Chine et avec l'Europe. Caron reçut l'ordre de faire démolir au plus vite toutes les installations du comptoir ; il y allait de la vie, pour lui et pour tous ses compagnons, et de la destruction de tous les navires hollandais ancrés dans les parages. Circonstance aggravante, le haut commissaire chargé de l'éradication du christianisme dans l'archipel, venu de Nagasaki, fit savoir à Caron que nul n'était dupe dans le pays de la discrétion entretenue jusqu'alors par les Hollandais autour de leurs croyances : « Sa Majesté, lui dit le commissaire, sait parfaitement que vous êtes chrétiens [...]. Vous observez le dimanche, vous écrivez la date de la naissance du Christ au fronton et sur les façades de vos maisons [...]. Vous avez les dix commandements, le Notre Père, le Credo, le baptême, le partage du pain, la Bible, les Évangiles, les prophètes et les apôtres. Au total et pour l'essentiel, votre pratique prouve que vous l'êtes. Il y a des différences entre vous, mais pour nous elles sont mineures. Nous le savons depuis longtemps, que vous êtes chrétiens, mais nous imaginions que vous aviez un autre Christ. » En conclusion, les Japonais ne chassaient pas les Hollandais, parce qu'ils avaient besoin d'eux pour assurer leurs échanges avec l'extérieur, mais ils les condamnaient à vivre désormais sous surveillance policière étroite dans un îlot artificiel du port de Nagasaki. Les Hollandais s'y installèrent effectivement en 1641, pour n'en plus sortir avant 1855, sauf pour aller faire leur cour au shogoun à Edo, toujours sous haute surveillance. Mais Caron quitta Hirado avant d'avoir vu le déménagement complet du comptoir. Il avait cent fois risqué sa vie entre novembre et février parce qu'il n'allait jamais assez vite au gré des autorités chargées de veiller à son démantèlement. Il ne dut son salut qu'à l'amitié des marchands japonais de l'île, qui l'aidèrent de leur mieux, et à sa connaissance de la langue et des usages, qui lui permirent d'éviter les pièges qui lui étaient constamment tendus.

Mais la première vie de Caron ne s'arrêta pas en 1641. Il servit encore la Compagnie néerlandaise à Ceylan, à la tête d'un corps expéditionnaire chargé d'y combattre les Portugais, puis à Formose, dont il fut gouverneur pendant deux ans, à Batavia enfin, où il accéda au poste de directeur général, occupant ainsi la seconde place dans la hiérarchie de la Compagnie, après le gouverneur général. Il avait entre temps perdu sa compagne japonaise, morte après son départ de Hirado, et s'était marié avec une riche héritière hollandaise. Il avait eu

de l'une six enfants, il en eut encore sept de l'autre, légittima les premiers, les dota tous du mieux qu'il put, et fit donner aux plus doués la meilleure éducation. Deux fils de la Japonaise firent même des études de théologie à l'Université de Leyde, et l'un d'eux devint missionnaire dans les îles Moluques, publiant de nombreux ouvrages de piété calviniste en néerlandais ou en malais.

Caron rentra aux Pays-Bas en 1651, et on ne sait ce qu'il fit pendant les treize années suivantes.

Sa seconde vie commence en 1664, lorsque Colbert le fait appeler en France pour prendre la direction commerciale de la Compagnie française des Indes orientales, créée cette année-là par Louis XIV pour faire pièce en Extrême-Orient aux Hollandais, aux Portugais et aux Anglais.

L'ancien directeur général de la Compagnie néerlandaise retrouva alors l'usage de sa langue maternelle et reprit sa plus belle plume pour rédiger la troisième série de documents reproduits dans *Le Puissant Royaume du Japon*, d'après la version imprimée qui en parut au début du XVIII^e siècle dans une collection de récits de voyage publiée en français à Amsterdam.

Cette série de documents se compose d'un mémoire très précis et très détaillé sur la meilleure façon d'établir la Compagnie sur des bases qui lui permettraient d'aller exercer ses activités jusqu'à la Chine et au Japon, de deux modèles différents de lettres à faire signer par le roi, à l'intention de l'empereur de Chine et du shogoun, et d'instructions censées données par le roi à son envoyé, pour qu'il représente Sa Majesté dignement à Pékin d'abord, puis à Edo.

Mais la forme de ces instructions est surprenante, et produit quelquefois des effets cocasses, quand le roi est supposé par exemple écrire à Caron comme s'il l'avait lui-même précédé en Extrême-Orient, et savait tout déjà de ce qu'il aurait observé sur place, depuis le prix courant de la livre de soie crue en Chine jusqu'au type de chaussures à faire porter à ses serviteurs pour qu'ils évitent d'abîmer les tatamis japonais. Le chef-d'œuvre de la diplomatie telle que l'entendait habituellement Caron concerne le chapitre le plus épineux, celui de la religion : comment le roi de France, catholique, peut-il se faire représenter légitimement par un protestant auprès d'un souverain étranger qui a les catholiques en horreur ?

Malgré les sages conseils de Caron, la Compagnie des Indes, créée par la volonté royale, et non par une libre association de marchands, comme la hollandaise, alla d'échec en échec. La marine française était alors loin d'être au niveau des flottes anglaises et hollandaises, au point que plusieurs des navires envoyés vers l'Asie en 1666 furent achetés d'occasion aux Pays-Bas ; le commandement de la flotte qui partit de La Rochelle pour Fort-Dauphin fut confiée à un ancien colonel de cavalerie qui n'avait comme qualité que d'être marquis, et ainsi du reste.

Lorsque Caron, âgé de 72 ans, et recru de fatigue, rentra en France en 1672, les éléments les plus avancés de l'expédition n'avaient pas dépassé Banten, dans l'archipel indonésien, et la guerre que la France avait déclarée à la Hollande entre-temps exposait nos navires à un sort désastreux : ils étaient très inférieurs en nombre et en qualité à ceux de nos adversaires, comme Caron l'expliqua à Colbert dans un dernier rapport daté du 4 juillet 1672. Les magnifiques présents préparés pour les empereurs de Chine et du Japon et les lettres qui leur étaient destinées ne parvinrent jamais à leurs destinataires et Caron lui-même périt dans le naufrage de son bateau au large de Lisbonne, le 5 avril 1673, avant d'avoir pu rallier un port français. Sa fortune sombra avec lui, mais l'un de ses fils, qui l'accompagnait, fut sauvé. Sa veuve vécut en France d'une pension que Louis XIV lui versa jusqu'à sa mort. Elle se convertit au catholicisme au moment de la Révocation pour rester à Paris, cependant que ses enfants se dispersaient selon leur conscience entre la France, le Refuge britannique et celui de Hollande.

Jacques PROUST